



SECTIONS DES COTES D'ARMOR

Les limites sont dépassées !

Le gouvernement continue de faire des choix inacceptables en considérant la DGFIP, et plus largement les administrations de Bercy, comme non «prioritaires».

Ce sont **2000 nouvelles suppressions d'emplois** qui sont actées pour 2015 dans le cadre d'une nouvelle saignée des moyens, dont 21 pour la direction des Côtes d'Armor.

Entre 2002 et 2015, ce sont plus de 30 000 emplois qui auront été supprimés à la DGFIP alors que :

- La charge de travail ne cesse d'augmenter,
- La complexité s'accroît,
- Les conséquences de la crise se font durement ressentir à l'accueil, en recouvrement ou encore en contrôle fiscal par exemple.

A cet égard l'intersyndicale rejette le pacte de responsabilité.

Il s'agit d'un acte contre les salariés, un cadeau de 41 milliards d'euros au patronat. Ce pacte est financé par 50 milliards d'euros de réductions des dépenses publiques et sociales qui remettent en cause les services publics et la protection sociale.

Les conséquences néfastes de ce pacte se concrétisent par :

- le gel de la valeur du point d'indice,
- les suppressions de postes,
- la diminution des déroulements de carrières.

Or, dans les services :

- Tout démontre qu'il faut renforcer la DGFIP en emplois,
- Tout justifie, alors que la souffrance au travail se développe, que l'amélioration des conditions de travail soit une priorité,
- Tout plaide pour une reconnaissance de la technicité des agents, mais aussi pour une réaffirmation de l'utilité sociale et économique des missions que nous exerçons car la fiscalité est un outil de financement des politiques publiques et de redistribution indispensable au vivre ensemble.

Les agents soussignés refusent d'être les bouc-émissaires de la crise et exigent :

- retrait du pacte de responsabilité,
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- l'arrêt immédiat de la RGPP, de la MAP et de la démarche stratégique
- l'attribution du budget nécessaire à l'exercice de nos missions
- la reconnaissance des qualifications des agents
- le maintien des plans de qualifications ministériels
- le dégel du point d'indice et la fin du blocage des salaires
- la non application du rapport Pêcheur

Pour les agents, ces revendications doivent être satisfaites.